

MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 JUIN 2025

REÇU LE :

★ 11 JUIN 2025 ★

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

**DOSSIER N° 2025-33 : 3 AVENANTS A LA CONVENTION CCCG - MAIRIE DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENFANCE JEUNESSE**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :</b>	<b>19</b>	<b>VOTANTS :</b>	<b>17</b>
<b>PRESENTS :</b>	<b>11</b>	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.	
<b>ABSENTS EXCUSES :</b>	<b>08</b>	M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE L. Mme BENAZET Nadine. M. BOST Romain ayant donné procuration à Mme LAFARGUE C. M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à Mme BENAZET N. : Annulée M. FRONTEAU Joris ayant donné procuration à M. BAÑULS C. M. GALIAY Jean-Sébastien ayant donné procuration à Mme TORILLON M. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à Mme PERONNET O. Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à M. VILLEMUR F.	

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme PERONNET Odile.

M. le Maire annonce la nécessité de modifier la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes Cœur de Garonne (CCCG) et la commune du Fousseret, pour la compétence Enfance Jeunesse.

Les trois avenants à valider ont pour objet la modification du tableau des effectifs du personnel à la suite d'une réorganisation des services.

Il invite l'assemblée à approuver les 03 avenants ci-dessous détaillés et à l'autoriser à les signer.

- Avenant N° 1, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour la période du 01.09.2024 au 31.12.2024
- Avenant N° 2, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour la période du 01.01.2025 au 04.07.2025
- Avenant N° 3, en date du 1<sup>er</sup> avril 2025, pour la période du 01.04.2025 au 04.07.2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DE  
SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

**ARTICLE 1 :** D'approuver la modification de la convention de mise à disposition de services entre la CCCG et la commune du Fousseret, pour la période du 01.09.24 au 04.07.25.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les 3 avenants.

**ARTICLE 3 :** De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 04 juin 2025

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

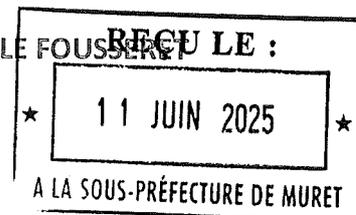


**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES CŒUR DE GARONNE**  
Siège administratif : 12 rue Notre Dame  
31370 RIEUMES  
Tel : 05.61.91.94.96

Commune de LE FOUSSERET

Mairie

31430 LE FOUSSERET



**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES  
ENTRE LA COMMUNE DE LE FOUSSERET ET  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE  
Pour la Compétence Enfance Jeunesse  
Applicable du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 décembre 2024**

**Entre les soussignés :**

**Entre** la commune de LE FOUSSERET représentée par le Maire M. Pierre LAGARRIGUE, dûment habilité par délibération en date du 7 novembre 2022 ci-après dénommée la commune d'une part,

**Et** la Communauté de Communes de Cœur de Garonne représentée par le Président Paul-Marie BLANC, dûment habilité par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ci-après dénommée la communauté de communes d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - OBJET**

L'objet du présent avenant à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes CŒUR DE GARONNE et la commune de LE FOUSSERET est de modifier le tableau des effectifs mis à disposition à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 :

AGENTS MIS A DISPOSITION DE COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA  
COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE

NOM-PRENOM	GRADE	STATUT	Durée Hebdomadaire de travail	COMMUNE	QUOTITE DE MISE A DISPOSITION	ACTIVITES
BACQUE Carole	Agent d'animation	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	372H58	ANIMATION
CASTELLE Céline	ATSEM ppal 1ère classe	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	348H29	ANIMATION
DEROUET Sandra	Adjoint technique	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	372H58	ANIMATION
GRYCZA Patricia	Adj. Tec. Ppl 2ème classe	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	324H	ANIMATION
AMETTE Muriel	Adj. Tec. Ppl 2ème classe	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	144H	ANIMATION
COURET Corinne	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	144H	ANIMATION
COURET Corinne	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	220H	RESTAURATION
COURET Corinne	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	450H	BATIMENT
COURET Corinne	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	125H	BATIMENT
CORTIADE Nadine	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	78H	SOUS REGIE (1h30x52sem)

**ARTICLE 2 – JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07 - Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>).

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Fait en deux exemplaires, le 01/09/2024

Pour la Commune de LE FOUSSERET,

Pour la Communauté de Communes  
Cœur de Garonne,

Lu et approuvé,  
Fait à LE FOUSSERET,  
Monsieur Pierre LAGARRIGUE,  
En qualité de Maire

Lu et approuvé,  
Fait à RIEUMES,  
Monsieur Paul-Marie BLANC,  
En qualité de Président

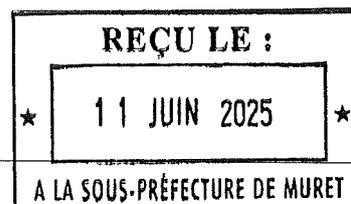


**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES CŒUR DE GARONNE**  
Siège administratif : 12 rue Notre Dame  
31370 RIEUMES  
Tel : 05.61.91.94.96

**Commune de LE FOUSSERET**

**Mairie**

**31430 LE FOUSSERET**



**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES  
ENTRE LA COMMUNE DE LE FOUSSERET ET  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE  
Pour la Compétence Enfance Jeunesse  
Applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 04 juillet 2025**

**Entre les soussignés :**

**Entre** la commune de LE FOUSSERET représentée par le Maire M. Pierre LAGARRIGUE, dûment habilité par délibération en date du 7 novembre 2022 ci-après dénommée la commune d'une part,

**Et** la Communauté de Communes de Cœur de Garonne représentée par le Président Paul-Marie BLANC, dûment habilité par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ci-après dénommée la communauté de communes d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - OBJET**

L'objet du présent avenant à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes CŒUR DE GARONNE et la commune de LE FOUSSERET est de modifier le tableau des effectifs mis à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 04 juillet 2025 :

AGENTS MIS A DISPOSITION DE COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA  
COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE

NOM-PRENOM	GRADE	STATUT	Durée Hebdomadaire de travail	COMMUNE	QUOTITE DE MISE A DISPOSITION	ACTIVITES
BOSCHETTI Céline	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	372H58	ANIMATION
CASTELLE Céline	ATSEM ppal 1ère classe	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	348H29	ANIMATION
BACQUE Carole	Agent d'animation	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	372H58	ANIMATION
GRYCZA Patricia	Adj. Tec. Ppl 2ème classe	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	324H	ANIMATION
AMETTE Muriel	Adj. Tec. Ppl 2ème classe	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	144H	ANIMATION
COURET Corinne	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	144H	ANIMATION
COURET Corinne	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	220H	RESTAURATION
COURET Corinne	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	450H	BATIMENT
COURET Corinne	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	125H	BATIMENT
CORTIADE Nadine	Rédacteur principal 2ème classe	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	48H	SOUS REGIE (1h30x52sem)

**ARTICLE 2 – JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07 - Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>).

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Fait en deux exemplaires, le 01/01/2025

Pour la Commune de LE FOUSSERET,

Pour la Communauté de Communes  
Cœur de Garonne,

Lu et approuvé,  
Fait à LE FOUSSERET,  
Monsieur Pierre LAGARRIGUE,  
En qualité de Maire

Lu et approuvé,  
Fait à RIEUMES,  
Monsieur Paul-Marie BLANC,  
En qualité de Président

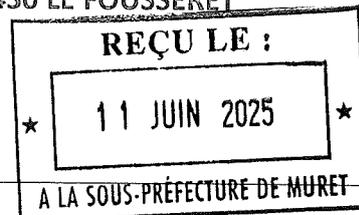


**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES CŒUR DE GARONNE**  
Siège administratif : 12 rue Notre Dame  
31370 RIEUMES  
Tel : 05.61.91.94.96

**Commune de LE FOUSSERET**

**Mairie**

**31430 LE FOUSSERET**



**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES  
ENTRE LA COMMUNE DE LE FOUSSERET ET  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE  
Pour la Compétence Enfance Jeunesse  
Applicable du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 04 juillet 2025**

**Entre les soussignés :**

Entre la commune de LE FOUSSERET représentée par le Maire M. Pierre LAGARRIGUE, dûment habilité par délibération en date du 7 novembre 2022 ci-après dénommée la commune d'une part,

Et la Communauté de Communes de Cœur de Garonne représentée par le Président Paul-Marie BLANC, dûment habilité par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ci-après dénommée la communauté de communes d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - OBJET**

L'objet du présent avenant à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes CŒUR DE GARONNE et la commune de LE FOUSSERET est de modifier le tableau des effectifs mis à disposition à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 jusqu'au 04 juillet 2025 :

AGENTS MIS A DISPOSITION DE COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA  
COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE

NOM-PRENOM	GRADE	STATUT	Durée Hebdomadaire de travail	COMMUNE	QUOTITE DE MISE A DISPOSITION	ACTIVITES
BOSCHETTI Céline	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	372H58	ANIMATION
CASTELLE Céline	ATSEM ppl 1ère classe	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	348H29	ANIMATION
BACQUE Carole	Agent d'animation	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	372H58	ANIMATION
GRYCZA Patricia	Adj. Tec. Ppl 2ème classe	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	324H	ANIMATION
AMETTE Muriel	Adj. Tec. Ppl 2ème classe	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	144H	ANIMATION
COURET Corinne	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	144H	ANIMATION
COURET Corinne	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	220H	RESTAURATION
COURET Corinne	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	450H	BATIMENT
COURET Corinne	Adjoint technique	Contractuel	35H00	LE FOUSSERET	125H	BATIMENT
CORTIADE Nadine	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Fonctionnaire	35H00	LE FOUSSERET	48H	SOUS REGIE (1h30x52sem)
LEROY Margot	Adjoint technique	Contractuel	20H	LE FOUSSERET	48H A CONTROLLER	ANIMATION

**ARTICLE 2 – JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07 - Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>).

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Fait en deux exemplaires, le 01/04/2025

Pour la Commune de LE FOUSSERET,

Pour la Communauté de Communes  
Cœur de Garonne,

Lu et approuvé,  
Fait à LE FOUSSERET,  
Monsieur Pierre LAGARRIGUE,  
En qualité de Maire

Lu et approuvé,  
Fait à RIEUMES,  
Monsieur Paul-Marie BLANC,  
En qualité de Président